

**FORMULE 12**

*(Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, L.N.-B. 2022, ch. 35, art. 69(1))*

Numéro du dossier de la Cour : .....

COUR DU BANC DU ROI DU NOUVEAU-BRUNSWICK  
DIVISION DE LA FAMILLE  
CIRCONSCRIPTION JUDICIAIRE DE .....

ENTRE :

Le ministre du Développement social  
Demandeur

- et -

Intimé(s)

**ORDONNANCE DE TUTELLE**

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Nom de l'enfant ou du jeune : .....

Date de naissance : .....

Dans l'affaire d'une demande du ministre du Développement social présentée en vertu du paragraphe 69(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*;

AYANT ENTENDU la preuve relative à la demande susmentionnée;

AYANT ENTENDU les observations au nom des parties;

ÉTANT CONVAINCU que l'intérêt supérieur du ou des enfants ou jeunes susnommés le commande;

J'ORDONNE, en vertu du paragraphe 69(1) de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, que la tutelle de cet ou ces enfants ou de ce ou ces jeunes, y compris leur garde, leur surveillance, les soins à leur fournir ainsi que tous les droits et responsabilités parentaux à leur égard soient transférés au ministre du Développement social de façon permanente jusqu'à ce que l'ordonnance de tutelle prenne fin, ou bien au transfert de leur tutelle, à leur mariage, à leur décès ou à leur adoption, ou bien lorsqu'ils atteignent l'âge de 19 ans ou font l'objet d'une ordonnance qui annule l'ordonnance de tutelle.

FAIT à ....., le ..... 20.....

.....  
Juge à la Cour du Banc du Roi du  
Nouveau-Brunswick, Division de la famille